

90-1002 du 23 Décembre 1990

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

D E C R E T N°

/MTSS/DGFP/DGPCE

portant intégration et nomination de Monsieur
MAKOSSO Marcel dans les cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des services Techniques
(Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE;

V I S A S :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires;

(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A I des services techniques;

(/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nominatio
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses arti-
cles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carriè-
re et reclassement;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 obrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 90/581 du 18 octobre 1990 organisant l'intérim
du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 90/513 du 1er Septembre 1990 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 90/514 du 1er Septembre 1990 organisation
des intérim des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;

(/u le Protocole d'Accord du 29.11.80 signé entre la Rouma-
nie et la République Populaire du Congo;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

D E C R E T E :

D.G.B.

D.C.F.

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.60 et du Protocole d'accord du 29.11.80 susvisés, Monsieur MAKOSSO Marcel, né le 14 Septembre 1956 à Bali (Mayoko), titulaire du Diplôme d'Ingénieur Spécialité : Génie Civil et Industriel, obtenu à l'Institut de Génie de Bucarest (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics stagiaires, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Equipement chargé de l'Environnement.

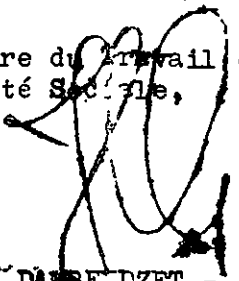
ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 Décembre 1990

Par le Premier Ministre P.I

Le Ministre du Travail et de la
Sécurité Sociale,


Pierre MOUSSA.-


Jeannette DABREDET.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGFP/DGPE.....3
DGFP/BST.....2
D.G.B.....3
DCF.....1
MEE.....2
INT PRESSE.....1
DOSSIER.....3
SGG/BC.....1./-

